



## Pousée à la démission par son supérieur (2)

Par **moustik\_old**, le **22/12/2007** à **20:55**

Je crois avoir été victime d'un licenciement déguisé orchestré par mon n+1 qui ne m'a jamais acceptée et qui m'a poussé à la démission.

J'ai supporté pendant plus d'une année ses insultes et sa grossièreté.

Quelles voies et recours me sont offertes vu que ma démission a été acceptée (je suis en préavis jusqu'au 17 Janvier 2008).

Je vous en supplie, aidez-moi. Cet homme m'a fait quitter mon travail sans en avoir trouvé un autre. Je ne voulais pas perdre la tête à cause de lui.

Cette situation me rend malade.

Mercid'avance pour votre aide.

Par **jeanyves**, le **25/12/2007** à **11:35**

Bonjour,

Vous analysez votre démission au fait que votre n+1 vous a harcelé ( en parole mais aussi en actes - pas de travail à fournir-).

Vous devriez écrire à votre responsable des ressources humaines en rappelant les conditions qui vous ont poussé à démissionner.Vous pouvez rappeler que votre travail vous plait et qu'il n'est pas dans votre intérêt de quitter ce poste.( La preuve : vous démissionnez sans avoir de perspectives d'emploi ).

Vous travaillez dans une grande entreprise,avez- vous informé vos supérieurs hiérarchiques

des difficultés rencontrées avec votre n+1?

Dans votre message vous faites état d'une possible mutation à Paris. Je vous conseille de prendre contact avec votre hiérarchie pour essayer de trouver une solution. D'URGENCE: demandez un rendez-vous.

En droit, vous êtes démissionnaire et rien n'oblige votre employeur de trouver une solution avec vous. Malgré tout, j'essaierai pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

Si votre employeur, refuse tout dialogue, toute rencontre,

Si vous pensez que l'on vous a forcé à démissionner, vous n'aurez d'autres choix que de porter votre litige devant le conseil de prud'hommes.

Votre principal problème sera: la preuve.

Vos collègues de travail vous soutiennent-ils? Comment eux-mêmes, vivent-ils le n+1?

Avez-vous informé les représentants du personnel. Prenez contact avec eux, expliquez leur vos problèmes. Ils peuvent vous aider dans vos démarches dès demain si l'entreprise n'est pas fermée.

Restant à votre disposition,  
jeanyves